

FICHE D'URGENCE A L'ATTENTION DES PARENTS
A remplir et à redonner au professeur principal à la rentrée

Année scolaire :
Nom : Prénom :
Classe : Date de naissance :
Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° et adresse du Centre de Sécurité Sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'urgence, l'Etablissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone.

1. N° de téléphone du domicile :
2. N° du travail Resp. Principal : Portable Resp. Principal:
3. N° du travail Conjoint : Portable Conjoint :
4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :
.....
.....

Dans les situations d'urgence, et après régulation par le SAMU Centre 15, votre enfant sera orienté vers l'établissement de santé le mieux adapté. Il sera évacué soit par des transports sanitaires privés, soit par des véhicules du service départemental d'incendie et de secours, soit par une équipe médicale SMUR.
La famille est immédiatement avertie par nos soins pour accompagner son enfant ou le rejoindre à l'hôpital.
Un élève mineur peut sortir de l'hôpital seulement accompagné d'un membre de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'Etablissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...)*

.....
.....

Si votre enfant présente un problème de santé, désirez-vous la mise en place d'un PAI : Oui Non
Si oui, rapporter les documents à l'infirmerie, remplis, datés et signés ainsi que les médicaments avant les vacances de la Toussaint (documents disponibles sur le site de l'école dans infos pratiques – onglet santé).



Les PAI doivent être renouvelés à chaque rentrée scolaire.

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :
.....
.....

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Un double sera remis aux transports sanitaires.
* Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention de l'infirmière de l'Etablissement.

Date et signature du représentant légal :

Nous sommes 2 à temps partiel **pour 3000 élèves** : Mmes Taillée Florence et Battandier Naya

Téléphone : 01 39 28 15 11

Portable urgence **UNIQUEMENT** : 06.79.46.81.76

mail : infirmerie.sante@ndoverneuil.fr

Les horaires d'accueil de l'infirmerie sont les suivants :

Lundi, Mardi et Jeudi : **09h30 à 16h30**

Vendredi : **09h30 à 16h15**

Mercredi : de **09h30 à 12h30**

Nous faisons en sorte de nous relayer pour nos pauses repas, cependant, il arrive parfois que des situations nous obligent à prendre notre pause en même temps (dans ce cas-là, un mot est laissé sur la porte de l'infirmerie).

Le créneau horaire de 08h30 à 9h30 est strictement réservé aux internes.

Si un élève est malade à 08h30, l'adresser au BVS ou à l'accueil pour un retour à domicile sinon il pourra venir à 09h30 toujours en nous appelant au préalable.

En fonction de nos activités, l'infirmerie peut être fermée (temporairement ou non). Dans ce cas, se référer au protocole d'urgence ci-joint. Si notre absence est prévue, elle figure dans le semainier. Un nécessaire de premiers soins est présent dans chaque BVS ainsi qu'à l'accueil.

-
- Merci d'informer l'infirmerie pour tout problème pouvant impacter la santé physique ou psychique d'un élève. (Hospitalisation en cours ou à venir, fauteuil roulant...)

Il pourrait y avoir éventuellement des adaptations temporaires ou durables et/ou mise en place d'un PAI ou d'un SAPAD (service d'aide pédagogique à domicile).

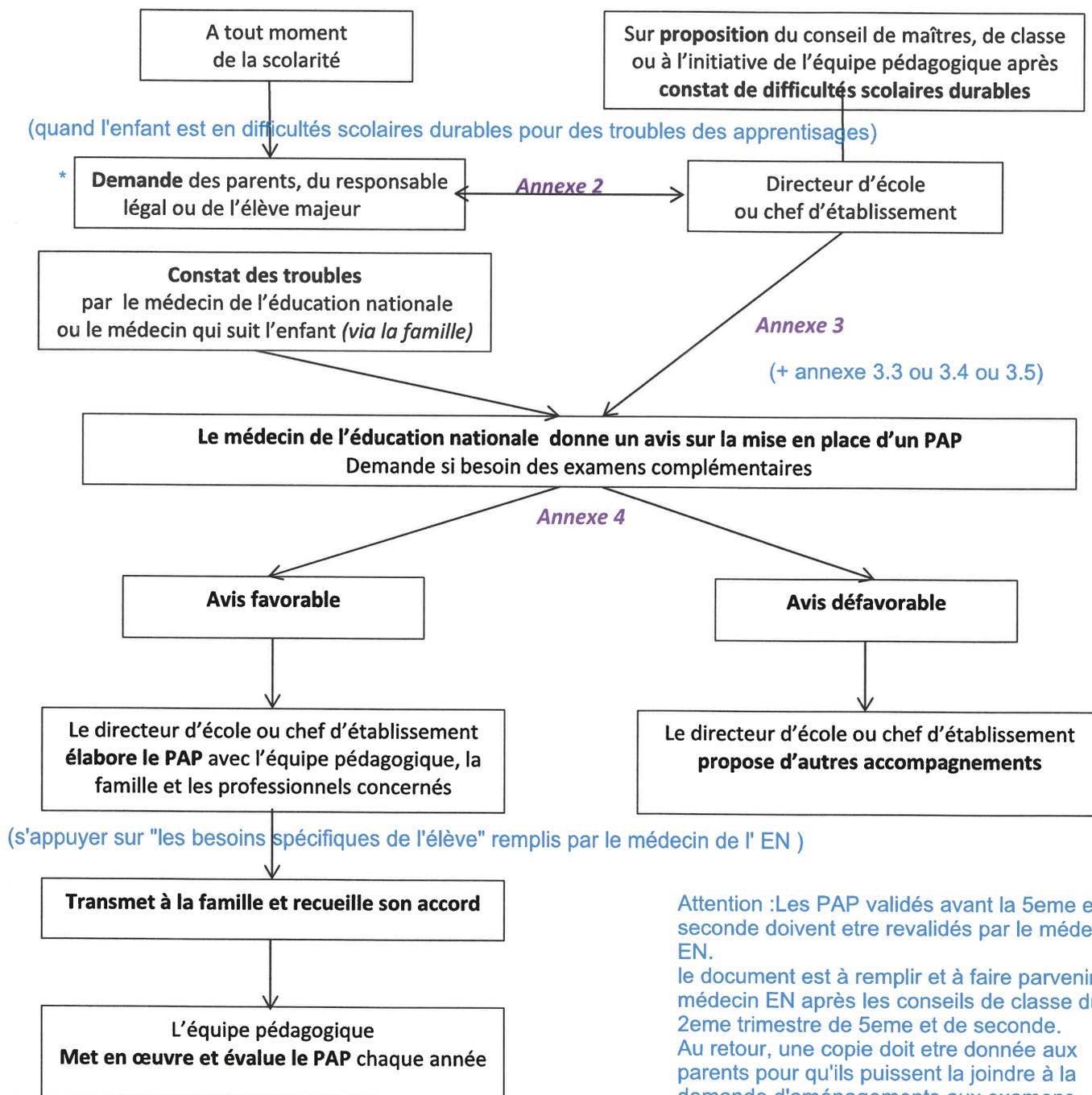
- Les passages prioritaires cantines pour **raison médicale** doivent obligatoirement passer par l'infirmerie.
- Sauf vrai urgence, les élèves viennent à l'infirmerie aux interours, études et aux récréations en passant par un adulte qui doit nous appeler avant d'envoyer l'élève afin de vérifier notre disponibilité.
- Nous n'avons que **3 lits et 3 chaises dans le couloir pour 3000 élèves**, au vu de l'affluence des passages nous ne pouvons pas recevoir un élève fatigué qui souhaite dormir.
- Pour les voyages et sorties scolaires, merci de nous en **informer bien à l'avance** car nous devons organiser la rotation des trousse de secours et vérifier les PAI ainsi que les fiches d'urgences. Certains traitements (injection, hyperactivité...) nécessitent dans certains cas des autorisations de transport et des ordonnances spécifiques. **Toutes ces démarches demandent du temps.**

Pour rappel, seul un PAI vous autorise à aider à la prise d'un traitement quel qu'il soit.

Merci pour votre coopération et votre compréhension.
Florence et Naya

PROCEDURE

Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)



Attention : Les PAP validés avant la 5ème et la seconde doivent être revalidés par le médecin EN.

le document est à remplir et à faire parvenir au médecin EN après les conseils de classe du 2ème trimestre de 5ème et de seconde. Au retour, une copie doit être donnée aux parents pour qu'ils puissent la joindre à la demande d'aménagements aux examens

*(les parents doivent remplir l'annexe 2 et fournir :
3 derniers bulletins trimestriels
devoirs significatifs
documents médicaux (certificat, bilan...))